

25)

4°) DEMANDE de SUBVENTION formulée par l'ASSOCIATION des ETUDIANTS REUNIONNAIS.

Le Maire donne lecture de la lettre présentée par Monsieur Jean-Marie Dupuis, Délégué Extraordinaire de l'A.E.R.

ASSOCIATION DES  
ETUDIANTS REUNIONNAIS

Saint-Denis, le 27 Septembre 1951

Siège Social  
Centre National des Etudiants  
de la France d'Outre-Mer

54, Boulevard St-Germain, 184  
Paris - 6ème -

Monsieur Jean-Marie DUPUIS  
Délégué Extraordinaire de l'A.E.R.

à Monsieur le MAIRE de ST-DENIS

Monsieur,

Comme suite à notre précédent entretien au sujet de notre Association, je viens solliciter de votre bienveillance l'obtention d'une subvention qui permettrait à notre groupement de remplir dignement la tâche qui lui est assignée.

Nous ne vivons que par les moyens du bord nous sommes réduits et nous ne pouvons espérer sortir de cette situation qu'avec l'aide de nos aînés. Les prêts et vacances que nous accordons à nos membres les plus nécessiteux sont élevés malgré notre dévouement et nous envisageons avec beaucoup d'angoisse la rentrée prochaine qui nous amènera d'autres jeunes à qui il nous faudra venir en aide.

Je me repose sur votre compréhension pour pouvoir espérer une aide efficace de la Commune que vous dirigez.

En même temps que mes respects, veuillez agréer, Monsieur, au nom de notre Association, mes salutations distinguées./.

P. le Président & par délégation,

Signé: J.M. DUPUIS

M. PARIS. - La situation des Etudiants à Paris est lamentable et demande au Conseil, bien que le budget ait été voté, de leur allouer une subvention de 25.000 Rs CFA.

Mme AMELIN estime que cette subvention est bien insuffisante surtout si les Etudiants sont nombreux et demande au Maire d'envisager la possibilité de la porter à 50.000 Rs CFA.

Le MAIRE. - Vu les faibles ressources budgétaires de la Commune je mets aux voix les deux propositions.

A la majorité la subvention de 25.000 Rs CFA est votée au profit des Etudiants Réunionnais de Paris./.